



**Hautes-Alpes**  
le département

**RECUEIL DES ACTES  
DEPARTEMENTAUX**

**hors arrêtés de voirie**

**PUBLIÉ SUR LE SITE DU DEPARTEMENT LE  
16 avril 2024**

# LISTE DES ACTES PUBLIES

## ❖ Délégations de signature :

- Mme Céline PIERROT
- M. Victor GALAMBA (abrogation)
- M. Stéphane GARNERI (abrogation)

# DELEGATIONS DE SIGNATURE

Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

Arrêté du **16 AVR. 2024**

**Objet :** Délégation de signature à Mme Céline PIERROT, Directrice Adjointe des Finances

---

## LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

*Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- Vu** les dispositions des articles L. 3221-3 et L. 3221-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-746 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du Président du Département,
- Vu** la décision d'affectation du Président du Département des Hautes-Alpes du 2 avril 2024 nommant Mme Céline PIERROT, Directrice Adjointe des Finances, à compter du 1<sup>er</sup> février 2024,
- Sur** proposition du Directeur Général des Services,

### ARRETE

#### Article 1

À compter de la date du présent arrêté, délégation de signature est donnée à Mme Céline PIERROT, Directrice Adjointe des Finances, à l'effet de signer les éléments suivants :

- ✓ en l'absence du Directeur des Finances, les bordereaux de mandats ou de titres quel que soit leur montant,
- ✓ toute pièce accompagnant une demande de versement de subvention, attestant de la liquidation de la dépense ou de l'encaissement de la recette,
- ✓ octroi des congés annuels ordinaires, état de frais de déplacement, ordre de mission ponctuel et permanent et autorisation de circulation dans le périmètre des Hautes-Alpes et en départements limitrophes, concernant les personnels placés sous son autorité,

#### Article 2

M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département et notifié à l'intéressée.

### Article 3

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, 31 rue Jean-François LECA, 13235 MARSEILLE CEDEX 02. En application des dispositions des articles R. 414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 GAP CEDEX), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.

#### Flux dématérialisés :

- Direction Générale des Services
- Direction Générale Adjointe du Pôle
- Contrôle de Légalité

#### Copies :

- Dossier de l'agent
- Paierie départementale
- Site internet du Département

- NOTIFICATION -

NOM

PRENOM

DATE

Signature

Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

**ARRETE** du **16 AVR. 2024**

**Objet :** Abrogation de délégation de signature à M. Victor GALAMBA, Responsable de l'Antenne Technique Départementale de Saint-Bonnet-en-Champsaur

---

**LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES**

*Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- Vu** les dispositions des articles L. 3221-3 et L. 3221-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la décision d'affectation du Président du Département des Hautes-Alpes du 13 janvier 2021, suite au recrutement par voie de mutation par arrêté du 18 décembre 2020, nommant M. Victor GALAMBA, Responsable de l'Antenne Technique Départementale de Saint-Bonnet-en-Champsaur, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-746 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du Président du Département,
- Vu** l'arrêté du Président du Département en date du 7 mars 2024, de radiation des effectifs de M. Victor GALAMBA, Responsable de l'Antenne Technique Départementale de Saint-Bonnet-en-Champsaur, pour cause de mutation à compter du 22 février 2024,
- Sur** proposition du Directeur Général des Services,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le présent arrêté abroge celui du 06 juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Victor GALAMBA, Responsable de l'Antenne Technique Départementale de Saint-Bonnet-en-Champsaur.

**Article 2 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département et notifié à la personne désignée.

*S<sup>2</sup>LOW*

### Article 3 :

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, 31 rue Jean-François Leca, 13235 MARSEILLE CEDEX 02. En application des dispositions des articles R. 414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 GAP CEDEX), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.

#### Flux dématérialisés :

- Direction Générale des Services
- Direction Générale Adjointe du Pôle
- Supérieur hiérarchique direct de l'agent
- Contrôle de Légalité

#### Copies :

- Dossier de l'agent
- Paierie départementale
- Site internet du Département

- NOTIFICATION -

NOM

PRENOM

DATE

Signature

Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

**ARRÊTE** du **16 AVR. 2024**

**Objet :** Abrogation de délégation de signature à M. Stéphane GARNERI,  
Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

## **LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES**

*Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- Vu** les dispositions des articles L. 3221-3 et L. 3221-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-746 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du Président du Département,
- Vu** la décision d'affectation et de nomination à la suite d'un changement d'organigramme du Président du Département des Hautes-Alpes du 12 janvier 2024 mettant fin aux fonctions de Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de l'Achat Public de M. Stéphane GARNERI, à compter du 1<sup>er</sup> février 2024,
- Sur** proposition du Directeur Général des Services,

### **ARRETE**

#### **Article 1**

Le présent arrêté abroge et se substitue à celui du 15 septembre 2022.

#### **Article 2**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département et notifié à l'intéressé.

#### **Article 3**

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, 31 rue Jean-François LECA, 13235 MARSEILLE CEDEX 02. En application des dispositions des articles R. 414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 005-220500011-20240404-AR240404007-AR

Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 GAP CEDEX), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.

Flux dématérialisés :

- Direction Générale des Services
- Direction Générale Adjointe du Pôle
- Contrôle de Légalité

Copies :

- Dossier de l'agent
- Paierie départementale
- Site internet du Département

**- NOTIFICATION -**

**NOM**

**PRENOM**

**DATE**

**Signature**